**BULLETIN D’INSCRIPTION formation du**

Jeudi 28 janvier 2021 de 14h00 à 18h00

Auberge de jeunesse Hi Le Chai – RDC – 52 av. André Breton – 46000 CAHORS

***« Principe de la contradiction dans le déroulement d’une expertise »***

**A renvoyer avant et au plus tard le 22 janvier 2021**

Au secrétariat de la Compagnie des Experts

Immeuble Deltagro 3 – Agropole – BP 357 – 47931 AGEN Cedex 9

Tél. 05 53 66 31 17 – mél : [contact@cej-agen.fr](mailto:contact@cej-agen.fr)

**Au-delà du 22 janvier, aucune inscription ne sera prise en compte.**

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mél :

**PARTICIPATION** :

* 55 € pour les experts membres d’une Compagnie d’Experts de Justice
* 85 € pour les experts non membres d’une Compagnie d’Experts de Justice

🞎 Règlement par virement bancaire (préciser prénom et nom dans intitulé du virement)

🞎 Règlement par chèque bancaire à l’ordre de la Compagnie des Experts d’Agen (CEJA)

Dans les deux cas, il faut impérativement retourner votre bulletin d’inscription au secrétariat de la Compagnie soit par mail, soit par courrier (après préinscription par mail).

Date Signature :

A l’heure de la dématérialisation, nous instaurons le système de règlement par virement bancaire sur le compte de la Compagnie.

Nous vous demandons de privilégier ce mode de règlement et de noter les coordonnées bancaires suivantes

Banque : BNP PARIBAS – Titulaire du compte : Compagnie des Experts de Justice près la Cour d’appel d’Agen 47931 AGEN Cedex 9

IBAN **FR76 3000 4003 9000 0100 5718 625 BNP PARIBAS** (AGEN PIN)

BIC : **BNPA FR PP XXX**

Toutefois, un règlement par chèque sera accepté.

Nous attirons votre attention sur le fait que **les inscriptions ne seront enregistrées qu’à réception du règlement**. Au-delà du 28 janvier 2021, aucun désistement ne pourra être pris en compte.

Le présent document tient lieu de justificatif comptable. Il ne sera pas fourni d’attestation de paiement.